

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 928 558

21) N° d'enregistrement national : 08 01411

51) Int Cl⁸ : B 01 D 27/08 (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 14.03.08.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 18.09.09 Bulletin 09/38.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : MESSIER BUGATTI Société anonyme
— FR.

72) Inventeur(s) : TREYZ ALAIN.

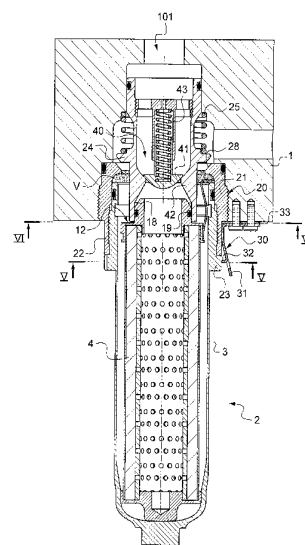
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET BOETTCHER.

54) DISPOSITIF DE FILTRAGE POUR AERONEF AVEC ARRET EN ROTATION DU FILTRE.

57) L'invention concerne un dispositif de filtrage pour aé-
ronef comprenant un bloc hydraulique (1) adapté à recevoir
un filtre amovible (2) qui comporte une cuve (3) recevant
une cartouche (4).

Conformément à l'invention, un insert (21) est vissé
dans un taraudage (20) du bloc hydraulique avec serrage,
l'insert comportant lui-même un taraudage (22) dans lequel
la cuve est vissée, le dispositif comportant en outre des
moyens d'arrêt en rotation (23,32) de la cuve une fois celle-
ci vissée dans l'insert.



FR 2 928 558 - A1



L'invention concerne un dispositif de filtrage pour circuit hydraulique d'aéronef.

ARRIERE-PLAN DE L'INVENTION

On connaît des dispositifs de filtrage pour circuit hydraulique d'aéronef comportant au moins un filtre à cartouche qui est rapporté de façon démontable sur un bloc hydraulique. Le filtre comporte une cuve qui reçoit une cartouche de filtrage. La cuve est vissée sur le bloc hydraulique et est serrée avec un couple suffisant pour assurer une tenue mécanique en service du filetage, et notamment éviter tout fretting.

Compte tenu des dimensions des aéronefs envisagés, les cuves atteignent des dimensions appréciables, de sorte que le couple de serrage augmente en proportion, ce qui pose divers problèmes. D'une part, la mise en place d'un tel couple entraîne l'usage de clés dynamométriques de taille et de poids importants, difficiles à manipuler, surtout dans des endroits peu accessibles des soutes de l'aéronef. Ces clés obligent en outre l'opérateur à développer des efforts importants. D'autre part, un tel couple de serrage conduit à des contraintes importantes sur le taraudage du bloc hydraulique. Compte tenu du cyclage en fatigue provoqué par les divers vissages et revissages de la cuve, ces contraintes importantes constituent un risque de dégradation du taraudage du bloc hydraulique. Ces risques sont aggravés par le fait que le bloc hydraulique est généralement réalisé dans des matériaux comme l'aluminium ou le titane dans lesquels les taraudages sont connus pour s'user rapidement, même en prévoyant des traitements de protection.

OBJET DE L'INVENTION

L'invention a pour objet un dispositif de filtrage ne présentant pas l'inconvénient précité.

BREVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

Selon l'invention, on propose un dispositif de

filtrage pour aéronef comprenant un bloc hydraulique adapté à recevoir un filtre amovible qui comporte une cuve recevant une cartouche. Selon l'invention, un insert est vissé avec serrage dans un taraudage du bloc hydraulique et est serré dans ce dernier, l'insert comportant
5 lui-même un taraudage dans lequel est engagé un filetage de la cuve, le bloc hydraulique comportant en outre des moyens d'arrêt en rotation de la cuve une fois celle-ci vissée sur l'insert.

10 Le taraudage réalisé directement dans le bloc hydraulique et qui reçoit l'insert est certes soumis à un serrage important, mais dans la mesure où l'insert n'est pas destiné à être démonté en service, le taraudage n'est plus soumis à des vissages et des dévissages fréquents,
15 ce qui lui évite de subir une détérioration de fatigue. Quant au taraudage de l'insert qui reçoit le filetage de la cuve, il n'est pas soumis à des serrages importants, puisque la cuve est bloquée en rotation vis-à-vis de l'insert de sorte qu'il n'y a aucun risque de dévissage
20 de la cuve de sorte qu'il est inutile de serrer la cuve sur l'insert. Les démontages fréquents de la cuve ne risquent donc pas de fatiguer le taraudage de l'insert.

Ainsi, l'utilisation d'un insert permet d'éviter que le couple de serrage important ne couple ses effets
25 aux cyclages en fatigue provoqué par les vissages et dévissages de la cuve du filtre. De plus, on peut choisir l'insert dans un matériau (par exemple de l'acier inoxydable) qui supporte beaucoup mieux les fréquents vissages/dévissages) que les matériaux habituellement utilisés
30 pour la fabrication des blocs hydrauliques (aluminium ou titane).

BREVE DESCRIPTION DES DESSINS

L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit en référence aux figures des des-
35 sins annexés parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'une cuve de filtre d'un dispositif de filtrage selon un mode particulier de réalisation de l'invention ;

5 - la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1, montrant la cuve de la figure 1 dans laquelle une cartouche a été introduite ;

10 - la figure 3 est une vue en coupe longitudinale du dispositif de filtrage dans lequel la cuve du filtre est présentée en regard du bloc hydraulique alors que la cuve ne contient aucune cartouche ;

- la figure 4 est une vue en coupe du dispositif de filtrage selon l'invention avec le filtre de la figure 3 en place sur le bloc hydraulique ;

15 - la figure 5 est une vue en coupe selon la ligne V-V de la figure 4 ;

- la figure 6 est une vue en coupe selon la ligne VI-VI de la figure 4 ;

20 - la figure 7 est une vue en perspective d'une épingle équipant la cuve de la figure 1.

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'INVENTION

25 Selon l'invention, et en référence aux figures 1 et 2, le dispositif de filtrage pour circuit hydraulique d'aéronef comporte un filtre 2 comportant une cuve 3 qui reçoit une cartouche de filtrage 4. Le filtre 2 est destiné à être rapportée sur un bloc hydraulique 1 visible aux figures 3 et 4, et réalisé ici en titane.

30 La cuve 3 comporte une gorge annulaire interne 5 dans laquelle est inséré une épingle 6, plus particulièrement visible à la figure 7. L'épingle 6 est réalisée ici en acier à ressort, et comprend une ceinture 7 engagée élastiquement dans une gorge annulaire intérieure 5 de la cuve 3. Un détrompeur 8 avec une extrémité recourbée 9 s'étend depuis la ceinture 7 vers le haut de sorte que lorsque l'épingle 6 est en position sur la cuve, 35 l'extrémité recourbée 9 passe par-dessus le rebord de la

cuve 3 et dépasse radialement de celui-ci, comme cela est visible à la figure 1. Par ailleurs, un doigt 10 s'étend de la ceinture vers le fond de la cuve en étant recourbé vers le centre de la cuve 3.

5 Revenant aux figures 1 et 2, la cartouche 4 comporte un pied 11 qui centre la cartouche 4 dans la cuve 3, ainsi qu'un chapeau 12 creux comportant une jupe 13 qui coiffe l'extérieur de la cartouche, et qui se termine par un redan 14. Lorsque l'on met en place la cartouche 4
10 dans la cuve 3, le doigt 10 de l'épingle 6 est repoussé vers la paroi de la cuve 3, ce qui a pour effet de tordre localement la ceinture 7, ce qui provoque la rétraction de l'extrémité recourbée 9 du détrompeur 8 de sorte que l'extrémité recourbée 9 ne dépasse plus radialement du
15 rebord de la cuve 3, comme cela est bien visible à la figure 2.

L'épingle 6 joue donc un double rôle :

- elle empêche le montage du filtre 2 sur le bloc hydraulique 1 si une cartouche n'a pas préalablement été
20 mise en place dans la cuve 3. Dans cette situation illustrée à la figure 3, l'extrémité recourbée 9 empêche tout vissage de la cuve 3 sur le bloc hydraulique 1 ;

- elle retient la cartouche 4 dans la cuve 3 lors du démontage de celle-ci, par coopération de l'extrémité
25 du doigt 10 avec le redan 14 du chapeau 12 qui forme un obstacle venant buter contre l'extrémité du doigt 10, ce qui lors du démontage du filtre, oblige la cartouche 4 à venir avec la cuve 3. Pour retirer la cartouche 4 de la cuve 3 lorsque le filtre 2 est démonté du bloc hydraulique 1, il convient de retirer l'épingle 6, ou à tout le
30 moins d'écarter le doigt 10 du redan 14.

Selon l'invention, et en référence aux figures 3 et 4, le bloc hydraulique 1 comporte un taraudage 20 dans lequel un insert 21 réalisé ici en acier inoxydable est
35 vissé et serré avec un couple de serrage suffisamment im-

portant pour assurer la tenue mécanique en service des filets. L'insert 21 n'est normalement pas démonté en service, de sorte que le taraudage 20 ne subit pas de cyclage de fatigue de vissage/dévissage.

5 Pour assurer ce vissage, une languette 33 est vissée sur le bloc hydraulique 1 en regard d'une surface périphérique de l'insert 21 qui est crantée. Comme cela est particulièrement visible à la figure 6,, la languette 33 coopère avec la surface périphérique crantée de
10 l'insert 21 pour empêcher tout dévissage de ce dernier.

La cuve 3 est elle vissée non pas sur le bloc hydraulique 1, mais dans un taraudage 22 de l'insert 21. Ici, la cuve 3 est vissée jusqu'à contact d'un épaulement 23 de la cuve 3 contre l'insert 21.

15 Revenant à la figure 3, on observe qu'une lame ressort 30 est vissée sur le bloc hydraulique (ici au moyen des mêmes vis qui tiennent la languette 33) pour présenter, sur une partie en porte à faux 31, une patte dentée 32 qui s'étend vers l'épaulement 23 de façon à
20 coopérer avec des dents périphériques de ce dernier. Lorsque le filtre est en position sur le bloc hydraulique 1, Comme cela est illustré à la figure 5, l'interpénétration des dents de l'épaulement 23 et des dents de la patte dentée 32 assure un arrêt en rotation
25 de la cuve 3 vis-à-vis du bloc hydraulique 1. Cette interpénétration est illustrée à la figure 5. La lame ressort 30 est suffisamment rigide pour qu'en service, les vibrations diverses et les chocs ne puissent provoquer la désolidarisation de la patte dentée 32 et de l'épaulement
30 23, de sorte que la cuve ne peut se dévisser de l'insert 21. Il suffira d'écarter élastiquement la patte dentée 32 de l'épaulement 23, comme illustré par la flèche sur la figure 5, pour permettre le vissage ou le dévissage de la cuve 3.

35 En variante, les dents de la patte dentée 32

pourront présenter une forme propre à permettre l'écartement de la patte dentée lors de la rotation de la cuve au cours d'un dévissage de celle-ci.

5 Ainsi, il est inutile de serrer fortement la cuve
3 dans le taraudage de l'insert 21, puisque la cuve ne
peut se dévisser en service. Le taraudage 22 qui reçoit
la cuve 3 est donc certes soumis à des vissages et dévis-
sages fréquents, mais sans serrage, de sorte que ces vis-
sages/dévisages ne risquent pas de dégrader le taraudage
10 22 en fatigue.

Ainsi, le taraudage 20 du bloc hydraulique 1, ré-
alisé dans du titane, est soumis à un effort important,
mais ne subit aucun vissage/dévisage, et ne risque donc
pas de s'abîmer s'il est bien dimensionné. Quant au ta-
15 raudage 22 réalisé dans l'insert 21, il subit certes des
vissages/dévisages, mais sans effort de serrage signifi-
catif, de sorte qu'il ne risque pas non plus de se dété-
riorer. La réalisation de l'insert dans de l'acier inoxy-
dable permet de proposer un taraudage peu sensible à
20 l'usure due aux vissages/dévisages.

Selon une disposition particulière, l'insert 21
forme un siège 28 pour un clapet 24 qui est mobile axia-
lement dans le bloc hydraulique 1. Comme cela est visible
à la figure 3, lorsque le filtre n'est pas en place sur
25 le bloc hydraulique 1, le clapet 24 coopère avec le siège
28 pour fermer une communication entre un premier port
100 du bloc hydraulique 1 et l'intérieur de l'insert 21.
Par contre, lorsque le filtre est en place, comme illus-
tré à la figure 4, l'extrémité basse du clapet 24 vient
30 coiffer un têtton 18 du chapeau 12 de la cartouche 4 et
est repoussé à l'encontre d'un ressort 25 par le chapeau
12 pour ouvrir un passage entre le port 100 et
l'extérieur de la cartouche 4. On remarquera qu'un joint
d'étanchéité 19 s'étend entre le têtton 18 et le clapet
35 24, qui a tendance, lors du démontage du filtre, à rete-

nir la cartouche sur le clapet 24. Le doigt 10 de l'épingle 6 a précisément pour fonction de lutter contre cette retenue et forcer la cartouche à venir avec la cuve lors du dévissage de celle-ci.

5 Sur cette même figure, on constate que le clapet 24 est creux et forme un canal vers un deuxième port 101 du bloc hydraulique 1 mettant en communication l'intérieur de la cartouche 4 et le deuxième, port 101. Le fluide hydraulique circule ainsi du premier port 100 vers
10 le second port 101 en ayant passé au travers de la cartouche 4. Pour éviter tout retour de fluide vers le premier port 100, le clapet 24 est équipé intérieurement d'un organe anti-retour 40 comportant un clapet anti-retour 41 poussé par un ressort 43 vers un siège 42 ré-
15 alisé dans le creux du clapet 24. Le clapet anti-retour 41 est repoussé par le fluide provenant de l'intérieur de la cartouche à l'encontre du ressort 43.

On remarquera que lorsque le filtre 2 est en place sur le bloc hydraulique 1, un volume mort V de fluide (repéré par des points sur la figure 4) s'étend
20 entre l'extrémité haute de la cuve 3 et le siège 28 de l'insert 21.

Lorsque l'on retire le filtre 2 du bloc hydraulique 1, tout le fluide hydraulique contenu dans la cuve
25 vient avec le filtre 2, tandis que tout le fluide contenu dans le bloc hydraulique 1 au dessus du siège 28 reste dans le bloc hydraulique en étant retenu par le clapet 24 qui se ferme. Cependant, le fluide contenu dans le volume mort V, s'étendant entre le siège 28 et l'extrémité haute
30 de la cuve 3 n'est ni contenu dans la cuve 3 ni retenu par le clapet 24.

Pour éviter que le volume mort V ne se déverse vers l'extérieur lors du démontage du filtre, et selon l'invention, le volume occupé par le clapet 24 dans la
35 cuve 3 lorsque le filtre 2 est en place sur le bloc hy-

draulique 1 est prévu pour être plus important que le volume mort V. De cette façon, lors du dévissage de la cuve 3, le fluide contenu dans le volume mort V prend progressivement place dans la cuve 3 au fur et à mesure que le clapet 24 sort de la cuve 3 et libère ainsi dans la cuve 3 du volume disponible pour recevoir ce fluide. En s'assurant que le volume libéré est plus grand que le volume mort V, on évite tout déversement de fluide vers l'extérieur lors du démontage du filtre 2, mis à part quelques gouttes.

L'invention n'est pas limitée à ce qui vient d'être décrit, mais bien au contraire englobe toute variante entrant dans le cadre défini par les revendications.

En particulier, bien que l'on ait décrit l'organe d'immobilisation en rotation de la cuve comme comprenant une patte dentée qui coopérait avec un épaulement denté de la cuve, on pourra prévoir tout autre organe équivalent, comme par exemple un doigt escamotable rentrant dans un creux réalisé dans la paroi de la cuve.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de filtrage pour aéronef comprenant un bloc hydraulique (1) adapté à recevoir un filtre amovible (2) qui comporte une cuve (3) recevant une cartouche (4), caractérisé en ce qu'un insert (21) est vissé dans un taraudage (20) du bloc hydraulique avec serrage, l'insert comportant lui-même un taraudage (22) dans lequel la cuve est vissée, le dispositif comportant en outre des moyens d'arrêt en rotation (23,32) de la cuve une fois celle-ci vissée dans l'insert.

2. Dispositif de filtrage selon la revendication 1, dans lequel les moyens d'arrêt en rotation comprennent d'une part une portion dentée (23) de la cuve, et d'autre part une patte dentée (32) solidaire du bloc hydraulique qui coopère avec la portion dentée de la cuve pour arrêter la cuve en rotation sur le bloc hydraulique.

3. Dispositif de filtrage selon la revendication 1, dans lequel le bloc hydraulique (1) est en titane, et l'insert (21) est en acier inoxydable.

1/4

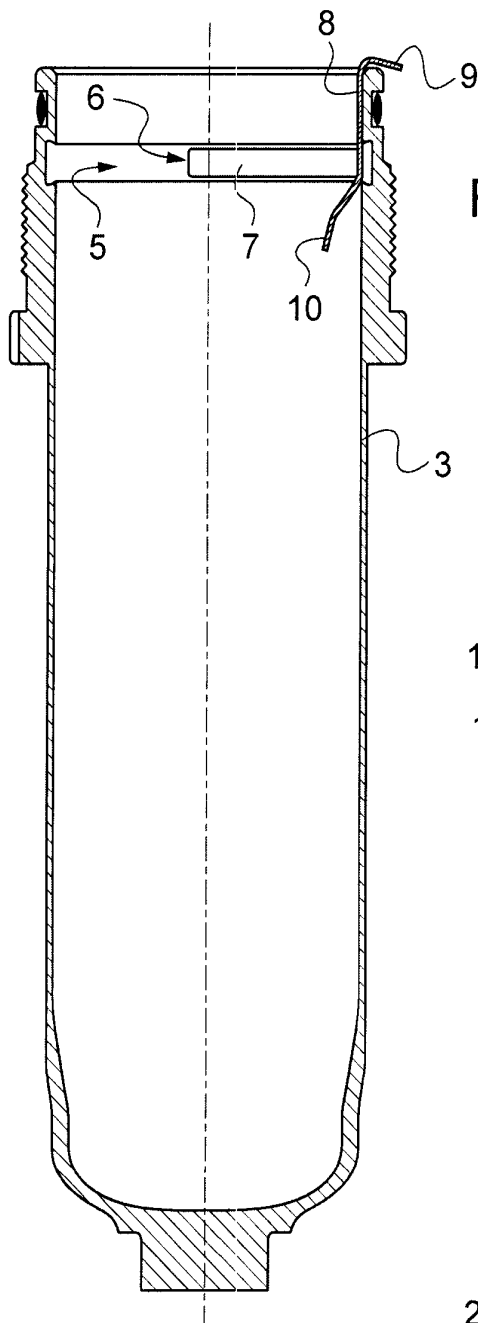


Fig. 1

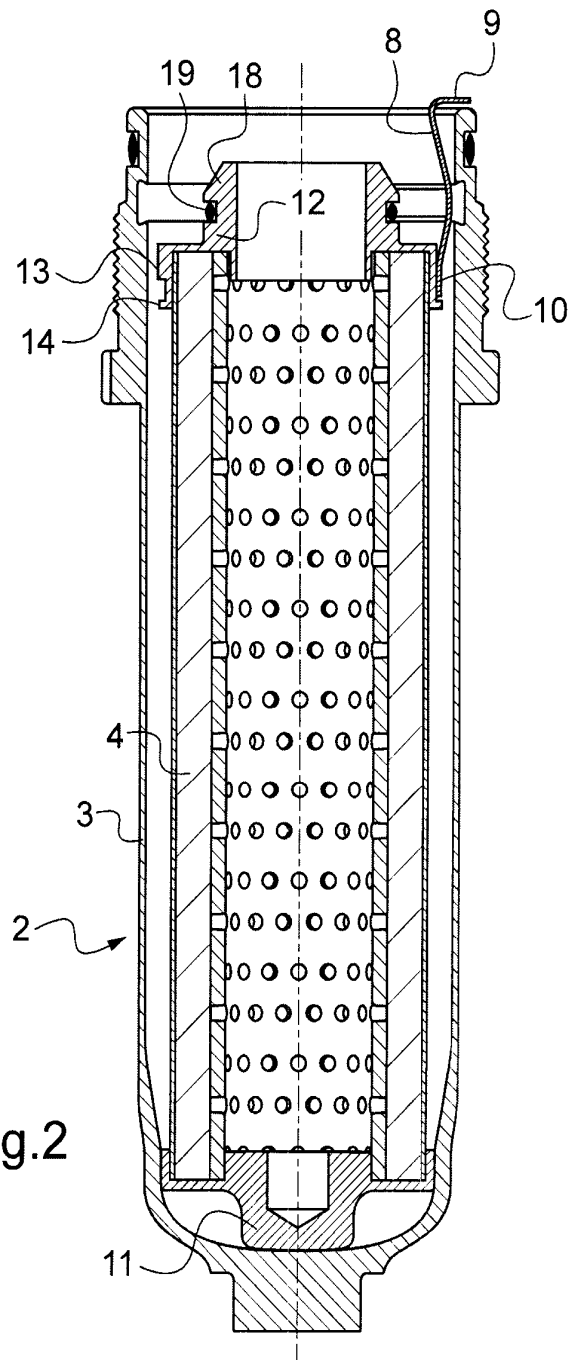
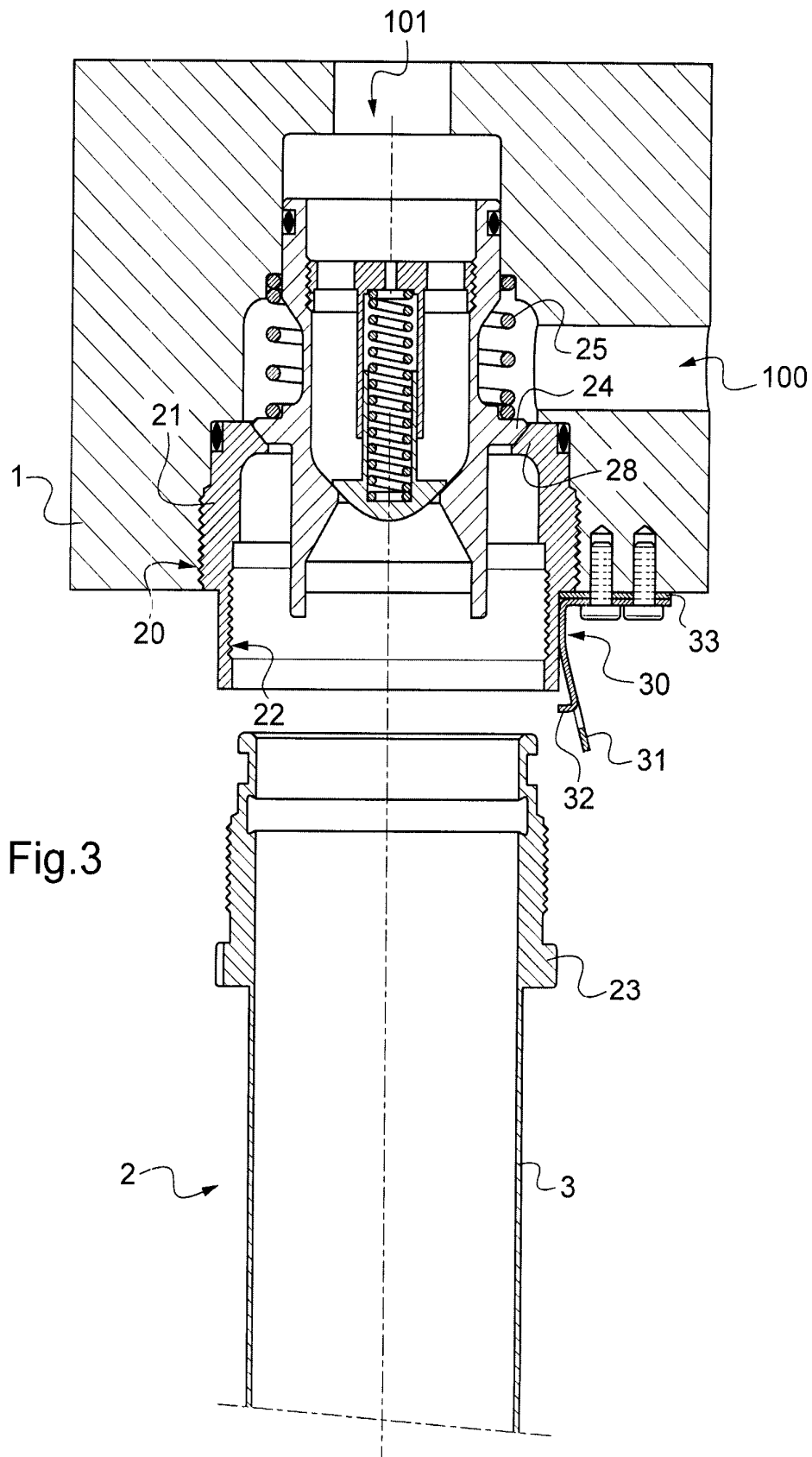
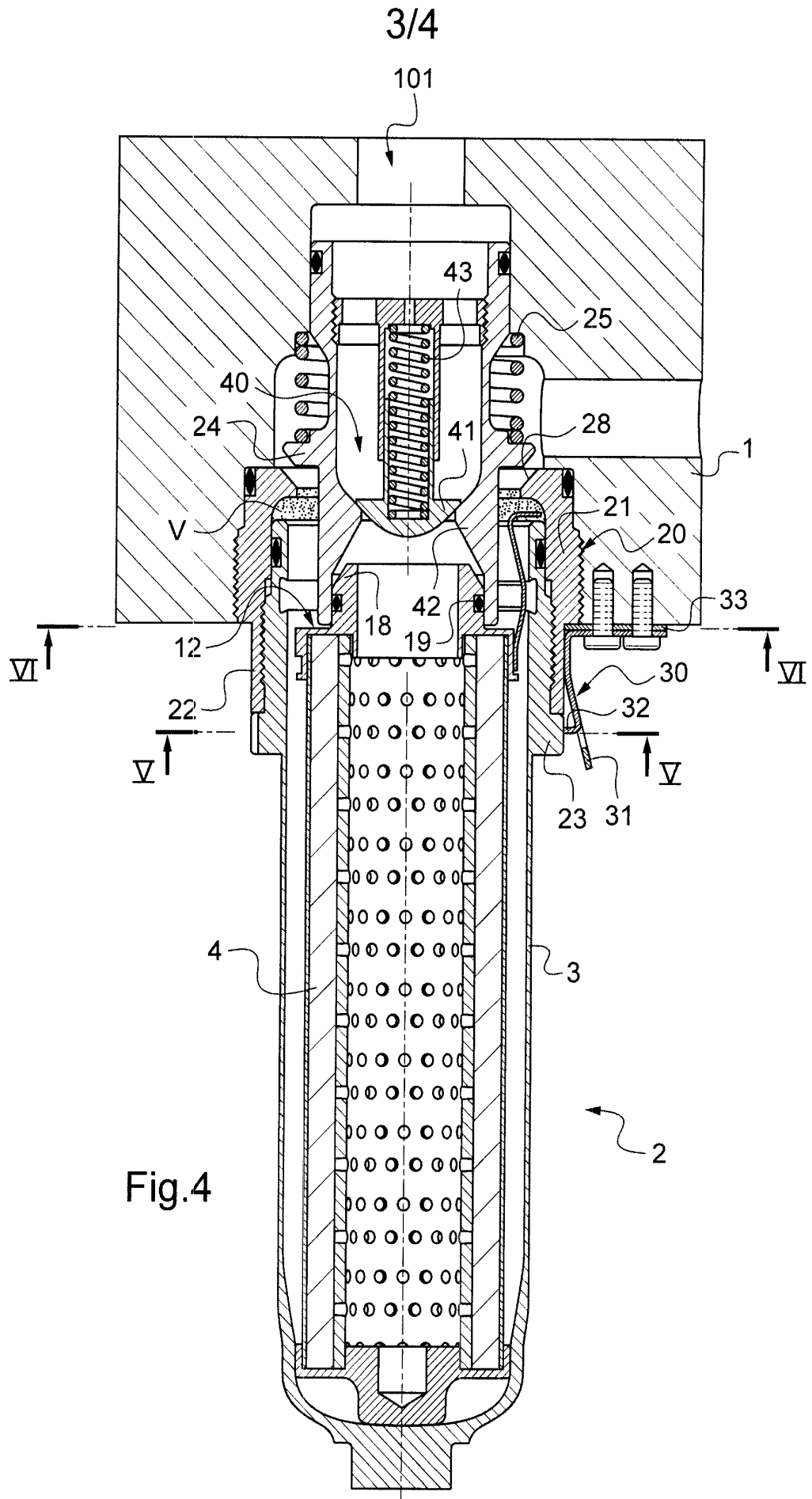


Fig. 2

2/4





4/4

Fig.5

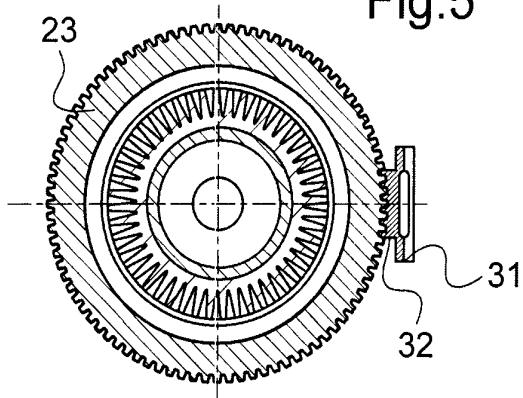


Fig.6

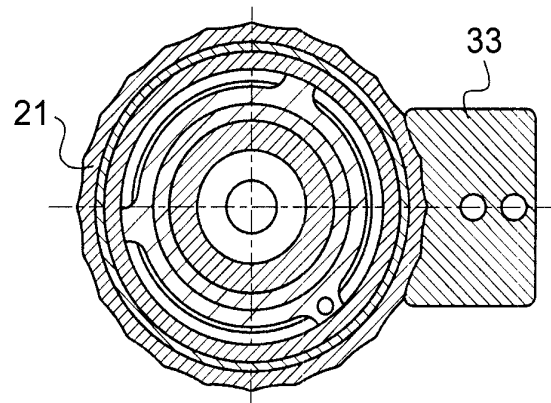
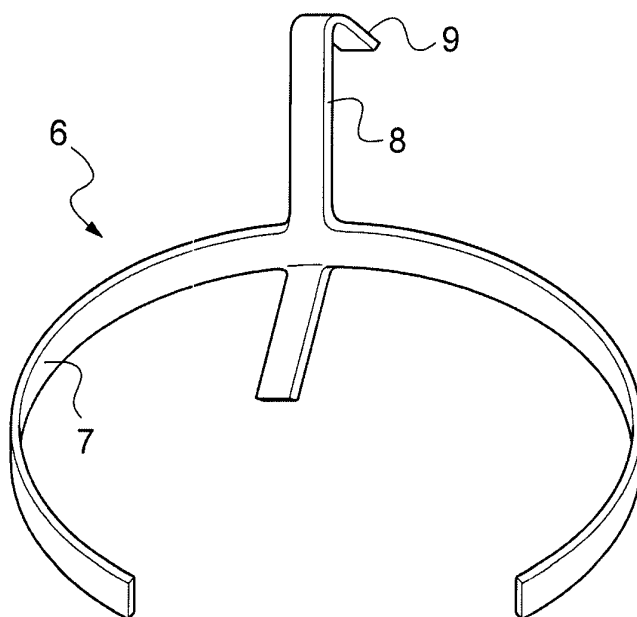


Fig.7





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 705578
FR 0801411

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 3 023 906 A (MOORE LAURENCE L) 6 mars 1962 (1962-03-06) * figure 1 *	1,2	B01D27/08
Y	US 2007/045171 A1 (TAKEUCHI TOMOHIKO [JP] ET AL) 1 mars 2007 (2007-03-01) * alinéa [0003]; figures *	1,2	
A	US 5 711 872 A (JONES JOHN A [US] ET AL) 27 janvier 1998 (1998-01-27) * le document en entier *	1	
A	DE 197 03 648 A1 (CATERPILLAR INC [US]) 7 août 1997 (1997-08-07) * le document en entier *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B01D
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		5 novembre 2008	Hilt, Daniel
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14) 3

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0801411 FA 705578**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-11-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3023906 A	06-03-1962	GB 870641 A	14-06-1961
US 2007045171 A1	01-03-2007	CN 1919408 A EP 1772177 A2 JP 2007054715 A	28-02-2007 11-04-2007 08-03-2007
US 5711872 A	27-01-1998	AU 2825995 A WO 9534368 A1	05-01-1996 21-12-1995
DE 19703648 A1	07-08-1997	US 5695636 A	09-12-1997